

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Thomas Bläsi, Stéphane Florey, Christina Meissner, Patrick Lussi, Marc Falquet, Bernhard Riedweg, Christo Ivanov, Bertrand Buchs, Norbert Maendly, Pierre Conne

Date de dépôt : 1^{er} mars 2016

Proposition de motion

Fuite des cerveaux aux HUG : arrêtons l'hémorragie !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les difficultés rencontrées par les services d'ophtalmologie, de dermatologie et d'orthopédie, partiellement admises par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé ;
- les départs annoncés de la directrice des affaires extérieures et du directeur du département d'exploitation des Hôpitaux universitaires de Genève ;
- le récent départ du professeur chargé de la médecine nucléaire qui est une perte majeure pour l'hôpital cantonal et ses patients ;
- les conditions dans lesquelles s'exerce ce départ qui ne semble pas conforme à ce que l'on est en droit d'attendre dans notre République et engage la crédibilité de l'Etat quant aux méthodes employées par ses représentants ;
- la remontée constante d'informations à tous les niveaux de responsabilité concernant le management, les missions et les conditions de les exercer en baisse significative,

invite le Conseil d'Etat

- à engager les réformes nécessaires pour une gouvernance et un management propre à nous garantir de conserver une qualité de soins irréprochable aux HUG ;

- à tout faire pour préserver la collaboration du professeur chargé de la médecine nucléaire, sur les projets en cours et à venir, pour assurer l'intérêt des patients et les investissements du canton ;
- à éclaircir les conditions de départ du professeur chargé de la médecine nucléaire et à mettre bon ordre dans les rapports entre les HUG et ses collaborateurs ;
- à inviter le département de la santé à rendre un rapport circonstancié au parlement sur les départs des cadres supérieurs et des chefs de clinique, durant les trois dernières années.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Durant cette législature, nous avons été interpellés par les nombreux problèmes étant apparus de manière symptomatique dans différents services des Hôpitaux universitaires de Genève, à savoir, et de manière non exhaustive : les services d'ophtalmologie, d'orthopédie et de dermatologie.

Le climat général est à l'heure actuelle inquiétant car il montre une recherche en constante augmentation du personnel de moins de 50 ans pour une suite de carrière en dehors des HUG.

Les départs annoncés de la directrice des affaires extérieures et du directeur du département d'exploitation montrent que la problématique ne se situe pas seulement au niveau du corps médical mais s'étend également au niveau des cadres ayant les plus hauts niveaux de responsabilité.

Enfin, la récente démission du professeur mondialement reconnu chargé de la médecine nucléaire, le professeur Ratib, à l'origine d'un volume extrêmement conséquent de publications scientifiques et de projets de développement d'une médecine moderne et universitaire.

Pour ne citer que lui, le système de traitement de reconstruction d'imagerie médicale OsiriX, qu'il a lui-même imaginé et réalisé est utilisé aujourd'hui dans le monde entier y compris aux Hôpitaux universitaires de Genève.

Sans même parler de la perte considérable, et malheureusement probablement irrémédiable, que représente cette démission pour Genève, il est à considérer de toute urgence, par le parlement, la préservation de sa participation aux projets en cours et à garantir la pérennité de nos investissements financiers en la matière.

Les conditions de ce départ interpellent également sur la forme qui lui est donnée, il est en effet fait référence à des menaces quant aux suites professionnelles et des mesures de rétorsions prises contre ledit professeur.

Mesdames et Messieurs les députés, les signataires pensent qu'il est raisonnablement temps avec les très nombreux signaux d'alerte qui nous ont été donnés que le parlement mandate rapidement une commission en son sein pour prospecter et travailler ensemble à une résolution rapide des problèmes en concertation avec le département concerné.

C'est dans cet esprit que les signataires demandent également au département de rendre un rapport circonstancié au parlement pour que les députés puissent être à même de prendre conscience de la gravité des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.